



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local DNVSF du 18 juin 2026

Madame la Présidente,

De nombreux·ses agent·es du ministère (mais pas tou·tes !) ont été informé·es par ALAN que l'opérateur de tiers payant Almerys a été victime d'une importante cyberattaque, entraînant le vol de plus de 15 millions de numéros de sécurité sociale, ainsi que des informations qui y sont associées : état civil (nom, prénom, date de naissance), numéro de contrat ou encore dates de couverture. Depuis plusieurs mois, des piratages de données fragilisent un grand nombre de domaines de l'État. Celui concernant l'ANTS (11,7 millions de comptes) était déjà un révélateur des défaillances de sécurité de nombreux sites de l'État. À chaque fois, la CGT alerte et demande des mesures de sécurisation protégeant les données des salarié·es et des retraité·es (données France Travail, attaques sur FICOBA, piratage du site de l'Éducation nationale et du ministère de l'Intérieur, etc.). En plus de ces cyberattaques, se pose le problème du Cloud Act autorisant les États-Unis à consulter l'intégralité des données présentes sur des clouds américains. Aux Finances, la CGT a été la seule organisation à interpeller le ministère sur ces questions de sécurisation et de stockage en juillet 2025. Pour rappel, la start-up ALAN héberge les données de ses assuré·es dans un cloud américain, Amazon Web Services, appartenant à Jeff Bezos. Les données des personnels du ministère ne sont pas des valeurs marchandes ! Arrêtons la sous-traitance informatique, arrêtons la dépendance au capitalisme numérique et développons de nouveaux outils numériques souverains. Pendant la période de Covid, plusieurs associations et syndicats avaient saisi le Conseil d'État pour demander la suspension du partenariat entre l'État et Microsoft, au motif que l'hébergement de données de santé par une entreprise soumise au Cloud Act pourrait entraîner leur transfert aux États-Unis. Face à ces différentes cyberattaques, l'État travaille même avec la Sécurité sociale afin de sécuriser l'ensemble de ses données via un cloud souverain. Qu'attend le ministère pour assurer la sécurisation des données des milliers d'agent·es ayant opté pour l'opérateur ALAN et lui imposer un cloud souverain basé en France ou en Europe, sans lien avec une entreprise états-unienne ?

La DGFIP a connu en 2025 19 suicides et 23 tentatives de suicides sans précédents. L'année 2026 malheureusement part sur les mêmes bases. Nous ne cessons de dire que le chamboule-tout à la DGFIP et la perte de sens au travail est propice à cela. D'ailleurs, la directrice générale l'a bien compris puisque dans sa note du 16/07/2025 adressée au réseau, elle demande aux directeurs de réunir en urgence les Formations spécialisées même en cas de tentative en dehors de la sphère professionnelle.

Or le 3 février 2026, la DNVSF nous informait d'une tentative de suicide à l'extérieur de la sphère professionnelle. La Formation spécialisée doit décider de procéder à une enquête comme le prévoit la note de la Directrice générale. La CGT Finances Publiques aurait souhaité **qu'une enquête soit menée afin de déterminer les causes et les mesures de préventions prises par la direction.**

En matière de risques suicidaires, la CGT Finances Publiques se félicite de la décision rendue le 10 mars 2026 par la Cour administrative de Toulouse, venant confirmer l'imputabilité au service du suicide survenu en 2017 au domicile d'une collègue agente comptable qui évoluait à la DDFIP des Pyrénées-Orientales. Ce jugement vient confirmer la première instance devant le TA de Montpellier qui avait statué dans le même sens en 2024. Or bien souvent, l'administration à tendance à renvoyer à des facteurs externes la propagation du phénomène.

Madame la Présidente, suite à l'interpellation des représentants des personnels au sujet de la restauration, vous avez répondu de manière exhaustive à nos questionnements. Permettez-nous à notre tour de revenir sur le déroulé des informations transmises par la DNVSF.

Le CSAL de janvier 2023, M. BARCON-MAURIN, alors directeur de la DNVSF, nous informait de la réorganisation potentielle des services selon un format flex office. En octobre 2023, M. CREANGE autre directeur de la DNVSF, s'interrogeait notamment sur l'intérêt d'un déménagement intermédiaire à Saint-Petersbourg pour les services du 19ème. Les représentants des personnels étaient alors informés d'un calendrier des opérations liées aux travaux et au déménagement des services. Les premières interrogations sur la restauration apparaissaient alors.

Puis la lettre du déménagement de mai 2024 reprenait peu ou prou ces mêmes informations en intégrant la mise en place d'ateliers participatifs en collaboration avec Bercylab, les agents et chefs de service. En juillet 2024, M. CREANGE informait à nouveau les représentants des personnels de réunions régulières entre le SG, SPIB et la DNVSF sur la restauration tout en indiquant que les recherches d'un conventionnement s'effectueraient plus intensivement à compter de janvier 2026. La convention de la DNVSF de septembre 2025 a été l'occasion de projeter les futurs plans des locaux et affectations des services.

Depuis, plus rien, si ce n'est la visite sur site et les informations communiquées le 16 juin 2026 lors de la convention de la DNVSF.

Or, avant même la convention du 16 juin 2026, nous apprenions que la DNVSF ne rentrerait pas dans des locaux de moindre superficie. D'ailleurs, lors du dernier CHSCT inter-directionnel de Paris du 18 novembre 2022, la CGT Finances Publiques DNVSF s'inquiétait du différentiel de superficie se chiffrant à au moins 1 320 m² entre la SUB et la SUN.

S'agissant du point d'achoppement, il est assez cocasse de lire dans l'axe 1 du plan d'action DGFIP 2025-2027 s'intitulant : Mieux connaître les conditions de travail et les risques, ceci : ***La qualité de vie et des conditions de travail visent à concilier la qualité du service public avec le bien-être des agents. L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de travail des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration...***

Lors de ladite convention, vous avez même prononcé les termes « manger froid ». Cette formulation nous paraît pour le moins malencontreuse.

Les agents ont droit au respect de la QVCT. Cela passe par une restauration de qualité pour les agents amenés à évoluer sur le site de Godefroy Cavaignac, en vertu des principes énoncés ci-avant !

Pour sa part, la CGT Finances Publiques réitère son opposition aux tickets restaurant au coût de 6 €, dont 3 € à la charge de l'agent. L'absence de restauration collective montre que la QVCT préconisée par l'administration n'est que valable sur le papier, mais pas dans les faits.

De même, qu'en est-il des questions que nous vous avons soulevées (communication exhaustive des appels d'offres et consultations engagées, des prestataires sollicités et réponses et propositions formulées) ?

S'agissant de l'ordre du jour de cette instance, la DNVSF présente l'enveloppe allouée par la centrale en matière de Santé Sécurité au travail.

Le budget annoncé en 2026 est de **20 475 €**, soit une nouvelle baisse d'environ 2 205 € par rapport à 2025, année au cours de laquelle le budget accusait déjà une perte, auquel il convient d'ajouter l'enveloppe formation budget régionale de **6 825 €**.

La CGT Finances Publiques ne peut que condamner ces baisses récurrentes alors même que le mal-être des agents est prégnant dans les services.

Sur le DUERP-PAPRIACT 2026, les risques psychosociaux représentent environ 53 % des risques relevés par les agents. Le risque **codifié 2.01.01** concernant la quantité ou la complexité du travail ou la pression temporelle apparaît prépondérant. L'ensemble des services se trouve impacté par ce risque.

Que propose la direction de la DNVSF pour atténuer les risques psychosociaux récurrents d'année en année à la DNVSF ?

La CGT Finances Publiques réitère ses remarques énoncées les années précédentes quant au risque incendie explosion. En quelque sorte, les directions changent mais la problématique demeure. Or, comme précisé à de multiples reprises, ce risque devait être éradiqué le plus rapidement possible.

Mais les différentes directions de la DNVSF et l'administration centrale ont décidé de prendre le risque de ne pas traiter le problème en arguant d'un futur déménagement. Elles entendent donc laisser prospérer le risque incendie sur le site d'Ampère. Que dites-vous ou qu'avez-vous dit aux 25 agents qui se sentent exposés une nouvelle fois ? Les seules formations à la sécurité incendie que vous persistez à proposer sur votre document ne sauraient suffire.

Quelques points ont attiré notre attention :

- **101 agents** ressentent de la pression liée aux objectifs, à la technicité, au cadencement et à la charge de travail élevée.

- **148 agents** se sentent concernés par la fatigue oculaire due au travail sur écran. Vous préconisez des pauses régulières en variant les tâches et renvoyez aux fiches pratiques publiées sur l'intranet DNVSF.

La CGT Finances Publiques vous demande de sensibiliser les chefs de service sur les pauses auxquelles ont droit les agents.

- **91 agents** ressentent des troubles musculo-squelettiques.

En affinant le DUERP-PAPRIPACT :

- La brigade de programmation constate une baisse de ses effectifs non compensée par une baisse de charges,
- la BCR 17 se sent isolée et demande de l'aide en moyen humain à l'issue des différentes élections. Allez-vous répondre à la préoccupation de ces agents ?
- certaines BCR regrettent le manque de mutualisation et la complexité de certains dossiers CSP de listes data mining,
- les BCR 6 et 7 se plaignent d'un fort renouvellement de l'équipe facteur de déstabilisation du collectif,
- la 4ème division se plaint d'un manque d'autonomie notamment au regard du montant de la délégation de signature, découragement dans le travail,
- la 6ème division évoque les rapports pouvant se tendre avec les brigades,
- Le poste d'auditeur créé à la DNVSF dans le cadre de la MDRA est propice à l'isolement, n'ayant pas de pairs avec qui échanger sur la problématique d'audit.

Sur le **PAP DNVSF**, l'on peut légitimement s'interroger sur son utilité, hors risques psychosociaux, avant un déménagement sur un autre site en octobre 2026.

Au demeurant, 24 lignes représentent des risques psychosociaux sur 47, soit environ 50 % des risques.

Les principales sources d'inquiétude relevées sont en rapport au DUERP PAPRIPACT : le stress lié au cadencement, la complexité des dossiers, l'absence de mutualisation et d'isolement au travail, manque d'autonomie et marge de manœuvre, l'absence de reconnaissance. Par ailleurs, les agents expriment leur inquiétude quant à l'espace qui leur est destiné sur l'immeuble de Godefroy Cavaignac, sans compter l'absence de restauration collective.

Quelles sont les réponses préconisées par la direction aux inquiétudes soulevées par les agents de la DNVSF ?

Les élus CGT Finances Publiques de la DNVSF

cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr